

LE COMMISSAIRE AU TERRAIN FUTSAL



Pour toutes les rencontres, des catégories U13 à Seniors, en Coupe ou en Championnat, le club recevant doit - conformément au règlement de l'épreuve - désigner un commissaire au terrain, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Cette personne doit être licenciée, majeure, et ne pas être sous le coup d'une suspension. Le commissaire au terrain ne peut pas remplir d'autres fonctions sur ce match, ou sur un autre match, tant que sa mission n'est pas terminée. Il doit faire abstraction de son appartenance au club.

Il doit rester en contact permanent avec les officiels depuis leur arrivée au stade, jusqu'à leur départ, et assurer leur pleine et entière sécurité. Il reste neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

AVANT LE MATCH :

Il s'assure de la présence de la tablette et du chargement des données de la rencontre. Il anticipe un dysfonctionnement de la tablette et prépare les supports papiers pour y pallier. Il s'assure que chaque équipe a validé sa composition sur la tablette. Il s'assure que la partie "infos arbitres" est renseignée sur la tablette, en précisant sa fonction dans "délégué bénévole accompagnateur".

Il accueille les officiels dès leur arrivée au stade, les accompagne au vestiaire et se met à leur disposition. Il prend les consignes de l'arbitre (gestion des remplacements, nombre de ballons etc.). Il accompagne les officiels lors de la visite du terrain et fait effectuer, si nécessaire, les modifications demandées par l'arbitre. Il met à disposition de l'arbitre, et ce dans son vestiaire, la tablette et le ballon du match. Il accueille les équipes à leurs vestiaires.

PENDANT LE MATCH :

Il gère les bancs et ne tolère qu'une personne debout, il s'assure que toutes les autres personnes sont assises sur le banc et que les remplaçants sont dotés de chasuble particulière.

Il doit faire respecter le calme, empêcher les paroles désagréables ou déplacées.

Ce n'est pas lui qui va chercher les ballons en dehors du terrain, il se les fait ramener sur son banc. Il fait accompagner au vestiaire un joueur exclu, mais ne le fait pas lui-même.

APRES LE MATCH :

Il accompagne les officiels aux vestiaires. Il accompagne les capitaines au vestiaire arbitres pour la signature de la FMI. Il s'assure que l'arbitre a clôturé la FMI, et que celle-ci a bien été envoyée.

Il raccompagne les officiels jusqu'à leurs véhicules. En cas d'incident, il rédige un rapport circonstancié à destination de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende dont le montant figure en Annexe 5.